



**I. APPARTENANCES
ET OBÉDIENCES
EN PÉRIODE DE
GUERRE**



Jean-Michel Adenot

SUR LE SENTIER DES PASSEURS AVEC MICHEL FERRY ALSACE-VOSGES 1940-1944

Avec l'établissement de nouvelles frontières, le destin d'individus bascule, comme avec la seconde annexion de l'Alsace-Moselle en 1940. Des habitants, connaissant les routes et chemins, sont devenus des passeurs pour aider des personnes à aller vers la France. Ces destinées, souvent restées dans l'ombre ou dans les trous de la mémoire collective, constituent pourtant un pan d'une histoire commune de la Grande Région.

MOT-CLÉS

Les cinq homologations officielles (selon la Fondation de la Résistance) :

FFC : Forces Françaises Combattantes. Réseaux de renseignements, d'action ou d'évasion (109 000).

FFI : Forces Françaises de l'Intérieur. Maquis et corps francs (260 000).

FFL : Forces Françaises Libres (FFL), armée régulière de la France libre (52 000).

RIF : Résistance Intérieure Française. Membres de diverses organisations non militaires justifiant d'une pension à titre militaire (22 000 internés, déportés, blessés ou tués).

DIR : Déportés Internés de la Résistance (70 000).



Dans la vallée de la Bruche, la Seconde Guerre mondiale évoque l'annexion de fait de l'Alsace et la présence des camps de Schirmeck et du Struthof. Décédé en 1997, le passeur de La Broque Michel Ferry n'a jamais publié ses mémoires. En revanche, il a toujours réservé bon accueil aux journalistes et historiens venus l'interroger. Ainsi, l'ancien Français libre Charles Bene le présente au tome 1 de sa série *L'Alsace dans les griffes nazies* (1971) comme « exemple qui va illustrer le plus parfaitement cette action de dévouement et d'abnégation ». Souvenirs et documents de Michel Ferry ont nourri son enquête. Numérisés en 2008 par sa petite-nièce, les papiers de Michel Ferry recèlent quelques pépites. Sa « boîte à courriers » remontant à l'occupation contraste avec la rareté des archives officielles.



UNE FRONTIÈRE BORGNE

Arrivés au pied des Vosges, les candidats à la traversée doivent encore surmonter de multiples difficultés. A la différence d'un passage vers la Suisse, le succès n'est pas acquis dès le poteau frontière : sur le versant vosgien commence la zone interdite. Ces deux phases distinctes n'ont jamais été décryptées par les historiens. La précision des études concernant la résistance alsacienne s'estompe au-delà de la frontière alors que le qualificatif « résistant » s'applique mal, administrativement parlant, aux passeurs. De leur côté, les anciens acteurs se sont peu exprimés.

La frontière sur la ligne bleue des Vosges est aussi récente qu'arbitraire. La zone des sommets au sud du Donon appartenait à la principauté indépendante de Salm-Salm jusqu'au rattachement à la France en 1793. Plusieurs siècles d'histoire et une forte composante francophone rapprochent la contrée de la Lorraine, si bien que les ex-Salmois sont intégrés au département des Vosges. La situation change avec le traité de Francfort en 1871. La douane apparaît sur les cols du Donon et du Hantz. Pour des raisons stratégiques, Bismarck exige d'implanter la frontière sur la crête, d'où le démembrement de l'ex-principauté.

a pour synonymes *trafiquant* ou *contrebandier*. Ces images équivoques à nouveau renvoyées par l'actualité contrastent avec la figure positive du patriote défiant l'occupant par sa seule connaissance de la forêt. Jusqu'en août 1914, le calme persiste malgré de fréquentes manœuvres militaires de part et d'autre. Quatre ans plus tard les douanes sont transférées sur le Rhin.

La déroute française de juin 1940 ramène un nouveau cordon douanier dès le 24 juillet. Par contre, la délimitation imposée entre l'Alsace annexée de fait et les Vosges n'est jamais reconnue par Vichy. D'où une « frontière borgne » sur laquelle aucun fonctionnaire français n'est jamais envoyé face à la *Zollgrenzschutz* allemande. Ces fonctionnaires de l'administration des finances portent un uniforme semblable à celui de la *Wehrmacht*. Ils sont armés, dotés de chiens et de véhicules. Des policiers (*Grenzpolizei*) les renforcent. En pratique, la douane contrôle davantage les hommes que les marchandises. La mission d'interdiction des passages vise d'abord les prisonniers de guerre français, puis se présentent les réfractaires à la germanisation, de plus en plus nombreux, surtout après l'incorporation obligatoire au service du travail (*RAD*: 8 mai 1941) et dans la *Wehrmacht* (25 août 1942).

D'après les spécialistes régionaux, 15 000 à 20 000 personnes quittent l'Alsace clandestinement durant la guerre, dont 2/3 de réfractaires, des prisonniers de guerre évadés, des résistants « grillés », des aviateurs abattus, des juifs et autres persécutés par le nazisme.

Des familles sont séparées mais les contacts demeurent et le *III^e Reich* reste conciliant. Des foyers trans-montagnards deviennent pour la première fois transfrontaliers.

Les cartes postales de la Belle Epoque montrent ces douaniers. Parfois, ces fonctionnaires sont lancés à la poursuite de présumés contrebandiers, passeurs d'allumettes ou d'alcool. Effectivement, d'après le dictionnaire, le passeur « qui permet de faire franchir une frontière clandestinement à quelqu'un ou à quelque chose »

CHRONOLOGIE

24 juillet 1940 : mise en place du cordon douanier allemand.

8 mai 1941 : incorporation des jeunes Alsaciens au service du travail du Reich (RAD).

25 août 1942 : incorporation obligatoire dans la *Wehrmacht*.

14 juillet 1943 : dépôt d'une gerbe au monument aux morts de Moussey.

18 août 1944 : première déportation de Moussey (liste du maquis GMA-Vosges).

24 septembre 1944 : seconde déportation de Moussey (rafle des hommes adultes).

21-22 novembre 1944 : libération du secteur (vallées du Rabodeau et de la Bruche).

Contrairement à l'idée reçue, les motivations de ces candidats au passage n'entrent pas *ipso facto* dans les critères du « résistant homologué ». En effet, la volonté compréhensible de préservation personnelle n'implique pas un passage à la lutte active contre l'occupant. Un déserteur de la *Wehrmacht* ne devient résistant que s'il s'engage au maquis ou dans l'armée de la France libre. De même un passeur agissant par solidarité ne répond pas aux critères cumulatifs arrêtés par l'historien François Marcot : volonté de nuire à un ennemi identifié, conscience de la lutte avec passage à l'acte, prise de risque personnel et transgression. Le passeur n'est pas automatiquement assimilé à un résistant. Les papiers de Michel Ferry sont aux antipodes de ces définitions : ses échanges de courriers datés, précis, parfois anecdotiques, instillent une forte dose d'humanité contrastant avec la froideur normative.

La juste compréhension de la période oblige aussi à rappeler quelques spécificités de l'occupation nazie en Alsace, dont les pressions exercées sur les populations. Il n'est pas question de s'en tenir à une vague absence d'opposition : chacun doit adhérer aux structures du Parti. Ces formalités sont incontournables pour les fonctionnaires. Ainsi, les conditions de résistance en Alsace sont proches de la situation allemande. La simple indifférence est passible de sanctions, la responsabilité collective familiale (*Sippenhaft*) permet de condamner des proches. La prise de risque par les déserteurs alsaciens est donc totalement différente de celle des réfractaires au Service du

travail obligatoire (STO). Dans cette logique, les cours de justice et chambres civiques de la Libération requèrent pour consigne écrite de ne pas considérer comme constitutive de faute l'adhésion de base à une structure nazie, même l'*Allgemeine-SS*. Par contre, les initiatives personnelles ou la prise de responsabilités furent sanctionnées.

MICHEL FERRY ET LES PASSEURS DE LA BRUCHE

Les papiers de Michel Ferry illustrent les activités d'un passeur d'exception, artisan de plusieurs centaines de franchissements puis lieutenant Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) jusqu'au printemps 1945. Sa double homologation FFI et Forces Françaises Combattantes (FFC) paraît attester d'une reconnaissance officielle. Toutefois les rapports des chefs de la résistance masquent d'autres réalités : les passeurs ont longtemps œuvré en marge de la résistance organisée. Leur caractère précoce et spontané est connu, mais leur fonctionnement intime se précise avec Michel Ferry. Ces équipes fourmillantes agissent par solidarité, sans idée de structuration, sans hiérarchie. Des coopérations ponctuelles sont notées, mais tous restent indépendants. Les historiens de la résistance ont intégré les passeurs dans des organisations qu'ils ne connurent que tardivement, voire pas du tout. Le modèle de la lutte armée ou du renseignement s'applique mal à ces « gens de bonne volonté »

qui suivent d'autres logiques. Les filières souvent évoquées rendent ainsi une image plus élaborée que les maillons rudimentaires conçus localement. A l'heure de l'écriture de l'histoire, les passeurs rescapés avaient repris leurs activités. Ils n'imaginaient pas la nécessité de témoigner ; peu ont capté honneurs ou récompenses. Aucun n'a tenté de corriger l'historiographie, saturée par les FFI, les déportés puis les malgré-nous.

Sur les neuf enfants Ferry, trois frères aînés en âge de porter les armes allemandes en 14-18 rejoignent la France. Après un apprentissage en mécanique auto, Michel Ferry s'installe en 1927 comme transporteur-garagiste à La Broque. Marié en 1936, père d'un enfant, il est mobilisé en 1939, caporal affecté au volant de son propre autocar flambant neuf. Prisonnier de guerre alsacien-mosellan, Michel Ferry est libéré. Ses véhicules perdus, il se recentre sur la réparation.

Le garagiste situe dans une « morne journée de février 1941 » l'arrivée d'un inconnu venu demander l'hospitalité. Identifiant un prisonnier évadé, il le met en confiance. Des complicités s'ébauchent autour de relations sûres. Le garde forestier de Salm accepte d'indiquer les rondes des douaniers, mais les sentiers forment un véritable labyrinthe. Michel Ferry s'improvise passeur, en partie par crainte d'une capture des évadés. Le trajet d'une quinzaine de kilomètres convient parfaitement pour un retour au petit matin. De l'autre côté de la frontière, il contacte le garde champêtre de Moussey Aimé Blaison dont l'épouse est originaire de Schirmeck.



Douaniers allemands armés et leurs chiens au Donon.
© Collection J-M Adenot

Ces maillons constituent l'embryon d'une chaîne dont l'activation s'apparente à un dépannage. De nombreux témoignages de passeurs débutent par un contact fortuit (Hubert Ledig de Rothau, Marcel Huselstein d'Oberhaslach...). Après la première sollicitation, la même réponse se reproduit mécaniquement. Un cloisonnement naturel découle de l'éclosion de ces initiatives indépendantes. Furtifs, difficiles à dépister par la répression, ces groupes autochtones fondus dans la population sont aussi délicats à repérer pour les clandestins. Certains réseaux structurés de résistance en viennent à monter leurs propres filières d'évasion, mais ce n'est pas le cas dans la vallée.

Parfois cité comme « maître-passeur » du réseau Martial (principale résistance organisée en Alsace), Michel Ferry n'entre en contact avec cette structure qu'au printemps 1944. C'est sans aide extérieure qu'il réussit ses passages. Pour l'hébergement des fugitifs ou leur ravitaillement, il avise parmi ses relations. Michel Ferry consacre beaucoup de temps à ses « passés ». Il constate que ses absences éveillent l'attention malgré des consignes précises laissées à son épouse. En particulier des Allemands confient leurs véhicules pour des interventions urgentes et pourraient s'étonner de trouver le garage vide. Le passeur recrute un remplaçant, Joseph Thomas, employé de chemins de fer à Rothau. Au besoin, il effectue la réparation.

Les évadés ont besoin de faux papiers pour traverser la zone interdite. Des formulaires vierges proviennent de mairies vosgiennes. Le problème des tampons et cachets secs est résolu en s'adressant directement à un graveur professionnel, Jules Scheidecker à Solbach. Nonagénaire, Michel Ferry manie encore parfaitement ce matériel lors du tournage d'un documentaire de France 3 Alsace.

Les parcours de ces passeurs de la Bruche présentent un fort degré d'enthousiasme, de débrouillardise et parfois d'inconscience. Après un premier succès improvisé, ils doivent s'entourer. Au hasard des rencontres, ils se découvrent des confrères, des trajectoires peuvent temporairement converger. Ces évolutions confuses laissent peu de traces aux archives.

Michel Ferry fréquente René Stouvenel, son collègue garagiste de Wisches. Moins de huit kilomètres et deux ans d'âge les séparent. Lui aussi est devenu passeur, aidé d'un bûcheron vosgien et de trois amis, dont Etienne Ferry, un frère de Michel. Le garde forestier du Windeck les protège. La chaîne se disloque en 1942 après l'arrestation du bûcheron. Recherché, René Stouvenel plonge dans la clandestinité. Passé à la résistance armée, il devient capitaine FFI Robert, chef de la vallée de la Bruche avec pour adjoint désigné ... Michel Ferry. Nous ignorons quand ces deux hommes que tout

rapproche se sont dévoilés. Aucun ne le précise, mais c'est par lui que Michel Ferry sera contacté par le réseau Martial.

Le flot d'évadés ne tarit pas. Proche de la gare, le garage de Michel Ferry pourrait expliquer cette fréquence. Il apprend que des indications précises circulent auprès de prisonniers de guerre de la région de Pau. Elles mènent directement à ses pompes à essence. L'explication parvient en 1964. Pour les 20 ans de la Libération de l'Alsace, l'interview de Michel Ferry passe aux actualités télévisées. Dans le sud-ouest, Bertrand Lartigau identifie le propriétaire des pompes et se dévoile. C'est lui qui incitait des prisonniers à s'évader. Il revendique 300 passages, la majorité grâce à Michel Ferry. Toutefois, il s'est limité à homologuer sa participation au réseau de renseignement Gallia, sans documenter les évasions.

Le bilan quantitatif de Michel Ferry est considérable. De 1941 à l'automne 1944, il franchit la frontière plus d'une fois par semaine en guidant une à dix personnes. L'estimation a minima de plusieurs centaines d'évadés se rapproche du chiffre précis de 978 avancé par Michel Ferry. Celui-ci aurait porté des marques cabalistiques sur un calendrier hélas égaré.

Une liste partielle a été reconstituée par la petite-nièce de Michel Ferry à partir de sa « boîte à courriers », en voie de dispersion avancée. Constituée de notes et de correspondances, elle permet de fixer une soixantaine de noms, pour la plupart des réfractaires de la vallée et quelques évadés du sud-ouest qui ont remercié leur passeur. Michel Ferry insiste sur ses aidants et précise parfois les circonstances d'un passage, sans établir pour autant un historique. Cette boîte vit, avec pour fonction de rassembler des papiers auxquels Michel Ferry s'attache et des échanges épistolaires en cours, sans souci d'exhaustivité. L'âge avançant, le retraité distribue certains documents à des proches, en confie d'autres à des historiens. Toujours ouvert pour les visiteurs, l'ancien passeur vit au présent. Jamais il n'imagine faire œuvre d'historien ou détenir des archives.

René Stouvenel s'oriente vers la résistance structurée. D'autres passeurs comme Hubert Ledig ou Lucien Hummel de Dambach-la-Ville doivent se faire oublier. Michel Ferry assure leur passage et continue sa mission jusqu'à la libération.

Le Passeur, œuvre éphémère de Nathalie Charatoire. Hélicoop 2014. © cliché Adenot



FOCUS THÉMATIQUE

Hélicoop et le sentier des passeurs.
www.sentier-des-passeurs.fr

Les derniers feux d'une fragile mémoire orale entretiennent encore d'ultimes lueurs des exploits de ces passeurs de la montagne vosgienne. Mais c'est sur le terrain improbable de l'art que nous retrouvons le souffle de ces irréductibles amoureux de la liberté.

Depuis 2006, les biennales de l'association Hélicoop investissent les chemins de Salm à Moussey et proposent « à des artistes plasticiens de se saisir de cet espace au cœur de la forêt pour présenter sur une partie du sentier des œuvres qui s'y inscrivent pour quelques mois ou quelques années ». Les expositions se succèdent dans cette galerie d'art au ciel ouvert ou plus exactement dans un écrin verdoyant propice aux émotions culturelles. Les thèmes-guides s'inspirent du cadre forestier et de l'empreinte historique :

Jusqu'en 2012 : passeurs d'ombres et de lumières

2018 : chemin du fer

2020 : traverses

Été 2022 : le passe partout.

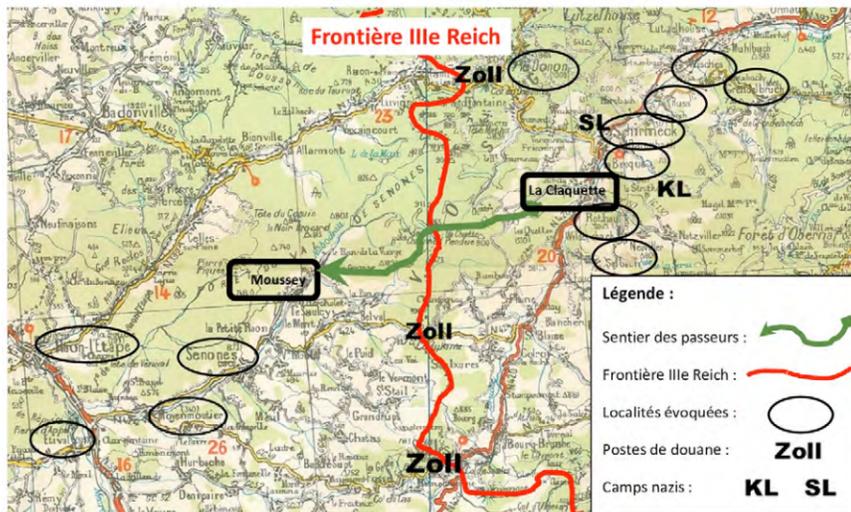
Des partenariats institutionnels renouvelés attestent de l'audience grandissante du « sentier » : DRAC et Région Grand Est, Conseil départemental des Vosges, Communauté d'agglomération de Saint-Dié, communes de Ban-de-Sapt, Belval, Chatas, Denipaire, La Petite Raon, Le Mont, Le Saulcy, Moussey, Moyennoutier, Saulxures, Saint-Blaise, Senones.

Passeurs et aidants de la résistance civile trouvent difficilement leur place dans les commémorations officielles. Au débouché du sentier des passeurs, à Moussey, un projet de centre de mémoire autour de la résistance et de la déportation devrait leur accorder la place que l'histoire officielle puis académique leur a refusé.

Une nouvelle étape s'ouvre en 1944. Côté vosgien, des projets de maquis (Groupe mobile d'Alsace-Vosges, RCV-FFI) commencent à germer, ce qui offre une alternative pour les évadés. C'est le cas de Albert Mattern (19 ans) et Richard Pinkle (24 ans) de Solbach, de Georges Scheppler (29 ans) de Belmont qui refusent l'engagement dans la Wehrmacht, se dissimulent dans des fermes puis passent au GMA mi-juillet 1944. Leur passé militaire est bienvenu lors de l'encercllement de Viombois le 4 septembre 1944. Le lendemain, la dissolution du maquis les renvoie à la clandestinité, jusqu'en novembre où, à la libération de la vallée de la Bruche, ils reprennent du service dans les FFI d'Alsace sous les ordres du désormais lieutenant FFI ... Michel Ferry.

En effet, le passeur s'est trouvé incorporé à la résistance armée, suppléant son ami René Stouvenel à la tête des FFI de la haute vallée. Au printemps 1944, il devient envisageable de constituer des unités de combat. Dans l'attente de parachutages, une stratégie basée sur la levée en masse est ordonnée, d'où un effectif théorique commandé par Michel Ferry de 300 hommes. Ces FFI ne seront ni armés ni mobilisés avant la libération du secteur. Certains s'engagent aux côtés de l'armée française pour la défense de Strasbourg et le nettoyage des arrières. Sa participation au « bataillon des volontaires du Rhin » vaut à Michel Ferry l'homologation FFI du 8 mai 1944 au 9 février 1945. Dans l'été 1944, il avait assuré, avec quelques hommes sûrs, deux convois de Marcel Kibler, chef de la résistance alsacienne, et de ses adjoints venus de Raon-l'Étape (Vosges) pour organiser la région. L'exploit se traduit dans le dossier du passeur par une affectation à l'état-major FFI du Bas-Rhin. Enfin, Michel Ferry bénéficie en 1952, après discussions, de l'attribution du grade de sous-lieutenant de réserve. Ses anciens chefs observent qu'il n'a pu mener son groupe au combat et ... « peut être nommé sous-lieutenant s'il se montre apte dans une école de cadres ».

Enfin, Michel Ferry est homologué Forces Françaises Combattantes (FFC) du 1^{er} janvier 1942 au 31 décembre 1944. Cette homologation auprès du réseau de renseignement Martial surprend par sa nature et sa datation. En fait, celle-ci correspond à la création officielle du réseau, lequel « enrôle » Michel Ferry, bien que ce contact soit plus tardif.



Le sentier de La Claque (La Broque) à Moussey.
© Réalisation Éditions Jardin David SAS



Monument de la déportation à Moussey.
© Cliché Adenot

FOCUS THÉMATIQUE

L'incroyable parcours d'Emile Friand, «passé» par Michel Ferry.

Né à Marlenheim le 5 février 1920, Emile Friand est expulsé dès 1940. Réfugié en zone libre, il s'engage dans l'armée d'armistice. 1942: envoyé en AFN, passé dans l'armée Giraud, il combat les Allemands en Tunisie mais se retrouve prisonnier. Rapatrié, il n'est pas libéré comme Français mais emprisonné à Karlsruhe. Brièvement relâché en janvier 1944, Emile Friand est repris puis détenu à Schirmeck.

Le 6 juin 1944, il s'évade du camp avec Alphonse Martin de Hoerd. Fin juin, après hébergement à Russ, Michel Ferry les «passe». À Moussey, les gendarmes proposent aux évadés de rejoindre le maquis. Emile Friand se souviendra de son accord immédiat.

Les deux recrues combattent avec le GMA-Vosges le 4 septembre 1944 à Viombois. A la suite de maladroites, le maquis et plusieurs centaines de volontaires attendant un parachutage sont repérés. Des fantassins de la *Luftwaffe* lancent l'assaut pour libérer quelques Jeunesses hitlériennes et leurs cantinières capturées par le GMA. Après plusieurs échecs, les Allemands s'éloignent. Le maquis déplore une cinquantaine de morts dont Martin. Grièvement blessé, inconscient et intransportable, Emile Friand doit être abandonné par ses compagnons lors de l'évacuation. Les écrits du lieutenant FFI Jean-Serge expliquent sa survie miraculeuse. Déshabillé pour recevoir des soins, il ne portait plus que des brodequins militaires et aurait été considéré au retour des Allemands comme un des leurs, prisonnier victime d'amnésie. Il est vrai qu'Alphonse Jelly, autre Alsacien récent déserteur de la *Wehrmacht* tué à Viombois, portait encore son uniforme et fut inhumé avec les Allemands. Dans cette saga épique, tous les autres blessés non évacuables auraient été sauvagement achevés.

Or, Emile Friand confirme son passage à l'hôpital militaire sous un faux nom mais ajoute qu'il a été épargné par l'intervention des ex-prisonniers allemands du GMA, laissés en vie en contrepartie d'éviter le pire aux maquisards intransportables. Cette version moins conforme aux attendus imposés par les chefs de la résistance n'était guère audible. Aucun subordonné n'osait contester un récit quasi-officiel, parfois improbable.

Emile Friand, décédé le 22/12/2012 est homologué FFI et DIR.

Il reste aux passeurs la médaille et l'affiliation subsidiaire à l'Union Nationale des Evadés de Guerre (UNEG). L'aide aux évadés n'a fait l'objet d'aucune homologation ou reconnaissance officielle.

MOUSSEY : LA RÉSISTANCE CIVILE OUBLIÉE

Les témoignages et la «boîte à courrier» de Michel Ferry évoquent longuement ses contacts du versant vosgien. A Moussey, c'est tout un univers de résistance civile qui se découvre et qu'aucun historien n'a étudié. Aux côtés du garde champêtre Blaison foisonnent toutes sortes d'aidants, rappelant les villages-refuges. Ces actes de résistance civile pourraient sembler évanescents. À cela, Michel Ferry présentait la démonstration incontestable du «comportement collectif remarquable des habitants de Moussey», suivant le mot du capitaine Sykes du 2^e SAS anglais, parachuté dans la vallée à l'automne 1944.

Pour sa série titrée *L'Alsace dans les griffes nazies*, Charles Bene se focalise sur l'est du massif et n'a manifestement pas intégré les observations de Michel Ferry. Dès la sortie du premier tome, il lui écrit :

«... quelques lacunes dans votre livre que j'aurais aimé qui figurent, 1^{er} Edelbluth Joseph a transporté à bord de son camion dont il était chauffeur aux Etablissements

Laederich de Moussey. [...] Vous avez oublié de mentionner les gendarmes de Moussey avec lesquels j'étais en très bonnes relations [...]. Malheureusement toute la brigade sauf un a été brûlée au Struthof.»

Commençons par Joseph Edelbluth, issu d'une famille transfrontalière de La Broque. Sincèrement résistant, il accueille les évadés à Moussey. Au contraire, sa sœur Marie-Louise, veuve Lehmann, se porte volontaire comme chef-gardienne de la section femmes au camp de sûreté de Schirmeck-La Broque. Surnommée «la Hyène», elle intercèdera pour sauver son frère «terroriste», arrêté avec une centaine de maquisards de Moussey. Finalement condamnée par la justice française, son frère peinera, à son tour, à se dégager de cette parenté. Charles Bene écarte la question des familles alsaciennes fracturées. L'historien néglige également les gendarmes de la brigade de Moussey, membres de la résistance locale et effectivement arrêtés dans les mêmes circonstances qu'Edelbluth. Tous figuraient sur une liste «oubliée» au camp du maquis.

Polarisé sur les départements annexés, Charles Bene et ses continuateurs régionaux éludent l'ampleur de la résistance civile des habitants de Moussey. Michel Ferry n'a pas forcé le trait: l'action complice des autorités communales achève d'arrimer la population du côté des opprimés. Un triangle résistant associe le maire conservateur, Jules PY, également directeur des Ets Laederich, le curé Achille Gassmann et Lucien Simonnot, directeur d'école franco-maçon. Garde champêtre, forestiers et gendarmes, mais aussi facteur, chef de gare, matérialisent par l'uniforme cet ordre social séditieux et font de Moussey l'épicentre de l'aide aux évadés. Les forces de l'ordre préviennent le passeur Eugène Odille ou réorientent des évadés égarés, ... À son retour de déportation, Raymond Koch, seul gendarme survivant, confirme les services rendus dont le passage des évadés. Il cite Michel Ferry et d'autres passeurs de la Bruche tel Charpentier de Fréconrupt, autre écart de La Broque.

Ces témoins décrivent un village entièrement acquis à la cause des évadés. Une démarche collective généreuse mais tellement risquée qu'elle paraît improbable. L'ancien passeur produisait une preuve irréfutable du degré d'inconscience patriotique atteint par les

habitants de Moussey. En effet, le 14 juillet 1943, ceux-ci décident de «faire quelque chose». Selon les mots de Michel Ferry en 1964: «Faut bien dire que j'étouffais en Alsace. Il ne fallait pas parler français, pas lire du français, pas mettre le béret, pas montrer qu'on avait le cœur français, pas fêter le 14 juillet, tout était *verboten*, [...]». Alors pour la fête nationale, quoi de plus tentant que de déposer une gerbe au monument aux morts de Moussey? Le passeur et ses amis immortalisent la scène. Sur ce cliché exceptionnel, on identifie 30 personnes dont le garde champêtre Blaison, les gendarmes Koch et Morelle en uniforme, le chef de brigade Demaline en civil, neuf enfants et bien entendu Joseph Edelbluth et Michel Ferry. Roberte et Odette Vanson portent le carton indiquant la date du 14 juillet 1943. Cette scène antérieure de 4 mois au célèbre défilé des FFI à Oyonnax n'a pas été rapportée.

Dans les Vosges, l'absence de valorisation mémorielle autour de cette résistance civile semble incompréhensible. Quelques arrestations (la famille Odille, l'instituteur Simonnot) n'avaient pas découragé les habitants. Mais d'autres événements ont escamoté cette belle page d'histoire: les erreurs des maquis de l'été 1944, la vaine guérilla des parachutistes SAS et les deux déportations qui s'ensuivent. Près de 200 déportés (160 morts dont le maire PY, Blaison, 4 gendarmes sur 5, ...) pour une population de 1200 habitants.

BIBLIOGRAPHIE

Adenot Jean-Michel, *Un village vosgien et deux déportations*, Moussey 1944, Jardin David, 2018.

Bene Charles, *L'Alsace dans les griffes nazies* (tome 1), Fetzter, 1971.

Le Normand Eric, *Alsace territoire de résistance. Les filières d'évasion et les passeurs en 1939-1945*, Vandelle éditions, 2018.

Sykes Christopher, *Four studies in loyalty*, Collins, 1946.

Wahl Alfred (direction), *Les résistances des Alsaciens-Mosellans durant la seconde guerre mondiale 1939-1945* Colloque 19 et 20 novembre 2004, Université de Lorraine, 2006.

Tant en Alsace que dans les Vosges, Michel Ferry nous fait entrer de plain-pied dans l'intimité de populations solidaires, des évadés. Ses papiers documentent une résistance civile spontanée, mouvante, côtoyant le développement plus tardif de l'action militaire FFI. Au moment d'écrire l'histoire, ses rédacteurs furent peu réceptifs aux différences entre ces deux formes du refus. Pouvaient-ils concevoir une alternative dépourvue de hiérarchie ou de grands projets? Comment aborder cette juxtaposition d'initiatives individuelles modestes qui parfois coagulent? A Moussey, l'environnement favorable débouche sur l'apparent paradoxe d'une expression collective. Ce pan mémorable de l'occupation reste à écrire.

PODCAST



« Les passeurs de réfugiés – héros ou malfaiteurs? »
Ella Daum



Christophe Woehrle

LES PRISONNIERS DE GUERRE ALSACIENS-MOSELLANS

Comme d'autres populations de territoires ballotés d'un État à l'autre au gré des guerres et traités, les Alsaciens-Mosellans ont partagé le destin des Allemands de 1871 à 1918. Combattant légalement pour le II^e Reich, les soldats devenus prisonniers, à la mémoire occultée et à la difficile reconnaissance, sont devenus une incarnation de destins douloureux des habitants soumis aux lectures nationales de l'histoire.

CHRONOLOGIE

Avant 1648, l'Alsace-Moselle appartient aux mondes germaniques.

Le 24 octobre 1648, après la guerre de Trente Ans, un traité cède au royaume de France une partie de l'Alsace-Lorraine.

En 1871, après le conflit franco-allemand, l'Alsace et la Moselle - jusqu'alors départements français - sont intégrés dans le Reich.

En 1918, après la Première Guerre mondiale, l'Alsace et la Moselle reviennent à la France.

En 1940, après la Débauche, l'Alsace et la Moselle subissent une annexion de fait qui n'est pas ratifiée.

En 1945, après la chute du Troisième Reich, l'Alsace et la Moselle retrouvent leurs frontières de 1918.

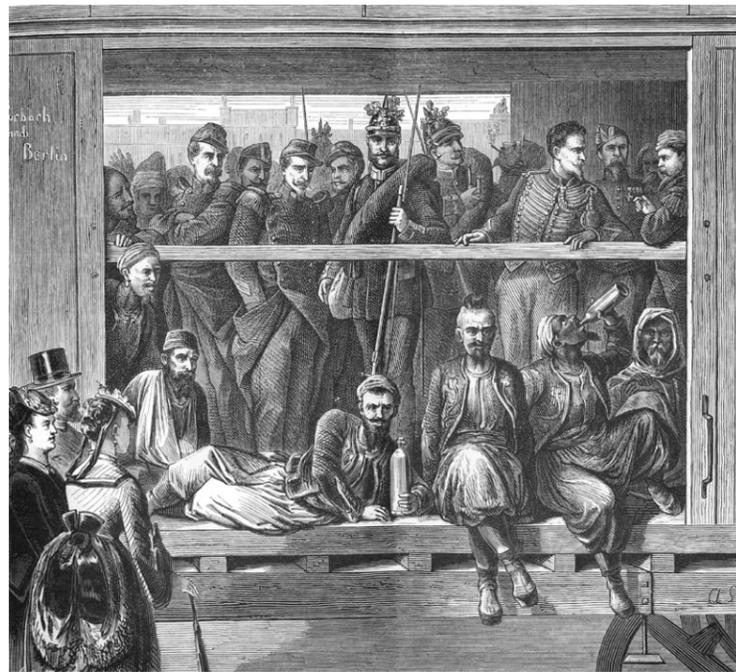


7,6 millions de prisonniers de guerre lors de la Grande Guerre et 11 millions lors de la Seconde représentent un enjeu majeur pour les belligérants. D'abord protégés par la Convention de La Haye de 1899 et 1907, leur statut évolue avec celles des **Conventions de Genève** de 1929. Si elles ont pour but de garantir la paix aux États membres, les conférences internationales du début du siècle sont surtout un moyen de définir l'ensemble des règles en cas de guerre, le *jus in bello*. Les conférences de La Haye jettent les bases d'une régulation juridique dans les relations internationales et préfigurent la naissance de la Société des Nations qui inspirera plus tard, l'Organisation des Nations Unies. Le traitement des prisonniers de guerre y occupe une place importante.

Or, l'historiographie française de la Première Guerre mondiale ignore presque totalement les prisonniers de guerre, la construction mémorielle se faisant autour du héros, le poilu, qui a résisté à l'invasion allemande et sauvé la France. Le prisonnier lui, a déposé les armes et n'a pas offert le sacrifice ultime à la Patrie, le plaçant de fait à la marge de la mémoire. On retrouve le même phénomène de mise au ban de la mémoire après la Seconde Guerre mondiale lorsque la construction mémorielle se fait autour de la Résistance et du culte du héros, les prisonniers de guerre n'y sont pas recevables. Côté allemand, la question de la captivité est abordée différemment et le captif revêt un caractère, lors du conflit, de *casus belli*. En effet, les Prussiens, plus que les autres belligérants, accordent une attention à leurs prisonniers qui sont un moyen de propagande auprès de la population civile pour justifier la poursuite de la guerre contre un ennemi qui ne respecte pas les conventions et maltraite les soldats de sa nation. De plus, l'organisation des camps à l'intérieur de la Prusse, montre à quel point les autorités militaires et l'État considèrent les captifs étrangers comme un élément majeur de la contribution à l'économie du pays, car près du tiers de la totalité des prisonniers de guerre est aux mains des puissances centrales, soit près de 2.5 millions d'hommes.

Dans le contexte des « provinces perdues » de 1871, les prisonniers de guerre alsaciens-mosellans prennent une dimension toute particulière dans l'instrumentalisation des minorités de part et d'autre du Rhin. Côté allemand, le commandement militaire exprime une certaine défiance envers ses soldats du Reichsland d'**Alsace-Lorraine** considérant leur loyauté comme fragile. Dès mars 1915, des consignes sont données afin de les éloigner du front de l'ouest pour les envoyer se battre à l'est où leurs possibilités de défections sont minorées. Les besoins en hommes sur le front ouest et la structuration des unités rendent cependant l'application des mesures d'éloignement inapplicables. Côté français, l'esprit revancharde incite à récupérer ceux qu'elle considère comme de « bons Français » qui reconstruiront les provinces récupérées après la guerre. On leur offre de se battre aux côtés de l'Entente ou de bénéficier d'un régime de détention favorable. Pour ceux qui choisissent de se battre, ils seront envoyés dans les colonies, alors que les

Transport de prisonniers français 1870 © Die Gartenlaube



autres retenus dans des camps de concentration ou encore envoyés sur le front de l'ouest, mais sous une fausse identité.

CONTEXTE

Le passé explique en partie ces comportements à l'égard des prisonniers de guerre issus des départements annexés en 1871. L'Alsace-Moselle actuelle a toujours éveillé les plus grands intérêts dans les conflits franco-allemands. Au temps des rois et de Louis XIV, la région était déjà présentée comme un trophée de la puissance du royaume sur son ennemi et lorsqu'en 1648, les traités de Westphalie scellent le sort de certains sujets à la France, le roi de France obtient la propriété des terres habsbourgeoises en Alsace et les Trois-Évêchés, dont celui de Metz en Moselle, l'assimilation de ces peuples ne se fait pas facilement. Si les villes adoptent plus rapidement la culture et la langue françaises, les campagnes continuent de vivre dans l'entre-deux, entre deux frontières naturelles. La langue des campagnes continue d'être le moyen haut allemand et à la fin du 18^e siècle les actes d'état-civil sont, pour la plupart, encore rédigés en *Kurrentschrift*², malgré la présence française de plus d'un siècle et

deux, tout comme la littérature, les livres de prières où l'enseignement se fait toujours en allemand. C'est d'ailleurs la langue qui cristallise les tensions entre les intellectuels de part et d'autre du Rhin et l'échange entre Mommsen et Fustel de Coulanges illustre parfaitement la question de la langue comme symbole d'une prétendue appartenance à une nation. Si pour l'historien allemand, l'Alsace et la Moselle sont de nationalité allemande parce que « leur population est de race germanique et parce que leur langage est l'allemand », pour son homologue français, « ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances »³. Les tentatives d'assimilation de la population locale à marche forcée successive montrent à quel point la question est complexe et dès 1866, l'Alsace-Moselle ou « l'Alsace-Lorraine » selon la terminologie de l'époque, fait partie du projet d'unification allemande de Bismarck au nom du nationalisme allemand. La période 1871-1918 laisse apparaître des mouvements prêts à défendre les spécificités locales contre une volonté farouche d'assimilation sans tenir compte des sensibilités, mais demandent toutefois

un traitement égal avec les autres composantes du Reich. Les mouvements autonomistes, au fil du temps se fracturent et rejoignent l'idée du régionalisme pour les uns et celle du séparatisme pour les autres. Plus tard, l'annexion de 1940 et le procès de Bordeaux contre les Malgré-Nous exacerbent chez certains un sentiment de rejet envers une France perçue comme anti-alsacienne. C'est à l'aune de ce contexte pluriel qu'il faut lire le sort des prisonniers de guerre alsaciens-mosellans, lequel dépasse la simple question de la captivité pour devenir à la fois un enjeu régional, national et international.

LES ENJEUX AUTOUR DES PRISONNIERS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Dès le début du conflit, les Alsaciens-Mosellans sont considérés par la France comme un enjeu majeur de leur politique.

Si la nationalité française est offerte à ceux qui désertent l'armée du Kaiser et s'engagent dans l'armée française, la question des captifs originaires des provinces perdues, dès les premiers jours du conflit, revêt une attention toute particulière par le ministère de la guerre. En effet, dès le mois d'août 1914 est créé à Saint-Rambert-sur-Loire un camp spécial pour les prisonniers de guerre allemands d'origine alsacienne ou mosellane. Certains historiens le qualifient de « camp de faveur » mais le terme employé à l'époque est bien « camp de concentration » que l'historien Farcy préfère définir par « dépôt d'internement ». Seuls ceux qui rejoignent les rangs de l'armée française sont considérés comme Français et les autres, qui ne parlent pour la plupart pas la langue de Molière, sont considérés comme douteux et restent sous le régime de la captivité et ils sont peu nombreux à faire le choix définitif de la France. On estime que 17 500 Alsaciens-Lorrains se sont engagés volontairement dans l'armée française au cours de la guerre. Les autres restent prisonniers. Après l'armistice de 1918, la France utilise les prisonniers de guerre

allemands comme un moyen de pression sur l'Allemagne vaincue et nombreux sont les Alsaciens-Mosellans à n'être libérés qu'en 1919.

Ceux qui sont capturés en Russie sous l'uniforme allemand bénéficient d'un traitement spécifique dans les camps de prisonniers russes. Des travaux d'universitaires russes dans les années 2010, suite à la déclassification d'archives et la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale et la découverte de documents inédits dans le fonds des archives d'état de la région de Rostov, permettent de mettre en lumière l'action française sur le territoire russe, en faveur des prisonniers de guerre alsaciens-mosellans. Il en ressort qu'à partir de 1915, est mis en œuvre à Petrograd un comité de secours pour les prisonniers alsaciens-mosellans de nationalité française, ce dernier est placé sous l'autorité de l'Ambassade de France. A sa tête, le consul de France à Rostov-sur-le-Don, Emmanuel Eisen, président de la Chambre de Commerce franco-russe et propriétaire de maisons de commerce à Rostov et Odessa.



Prisonniers allemands 1914-1915 - Carte postale - © CICR

3. Cette lettre de Fustel de Coulanges à Mommsen est publiée dans La Revue des deux mondes en octobre 1870, elle fut éditée la même année par E. Dentu et reprise en 1893 dans Questions historiques, recueil posthume établi par Camille Jullian pour les éditions Hachette. Reprise sur la seconde édition de ce recueil, 1923.

1. AN19950165/6, Loi du 5 août 1914 sur l'acquisition de la nationalité française aux alsaciens-lorrains engagés dans l'armée française, Bureau de la nationalité, 1884-1977.

2. Cursive allemande.



MOT-CLÉS

Les Conventions de Genève: fondement du Droit Humanitaire International (DIH) et de la Croix-Rouge. Signées par la quasi-totalité des pays du monde, les conventions de Genève instaurent des règles d'humanité qui ont pour but le respect de l'être humain et de sa dignité en temps de conflit. La première convention de Genève a entériné la création de la Croix-Rouge.

Alsace-Lorraine: est le territoire cédé par la France à l'Empire allemand en application du traité de Francfort, signé en 1871.

Eisen, d'origine alsacienne, joue un rôle déterminant dans la gestion de cette question et la tâche principale de son comité consiste à identifier les prisonniers de guerre sous uniforme allemand, d'origine française, issus de l'ancienne province d'Alsace-Moselle. Pour ce faire, des fiches d'identité sont remplies par les captifs et des hommes de confiance dans les camps enquêtent pour identifier ceux qui sont favorables à la France et classer les pro-allemands dans la catégorie des « indésirables ». Eisen et son comité veillent à ce que les prisonniers soient traités convenablement et organisent leur rapatriement vers la France. Les archives démontrent qu'en 1916, 3 000 hommes ont ainsi été

rapatriés par Arkhangelsk et la mer Blanche et 9 000 en tout jusqu'à la fin de la guerre.

OUBLIÉS DE LA CONSTRUCTION MÉMORIELLE

Après le retour à la France en 1918 de l'Alsace et de la Moselle, la construction mémorielle nationale autour de l'image du Poilu, héros salvateur de la Nation, laisse *de facto* le soldat alsacien-lorrain ayant combattu sous uniforme allemand en dehors des considérations. Dans les



« Les limites culturelles de l'État Nation »
Marc Chaudéur

communes alsaciennes, l'érection de monuments aux morts est révélatrice de ce constat. Ainsi, les inscriptions traditionnellement présentes sur les édifices nationaux mentionnant la Patrie et la Nation, sont totalement absentes en Alsace-Moselle. Au lieu des traditionnels Morts pour la France ou Morts pour la Patrie, les mausolées sont recouverts de formules neutres, telles que « À nos enfants », « À nos morts », « À ses enfants victimes des guerres », et au patriotisme, on préfère l'aspect religieux du sacrifice. Ainsi, nombre de monuments, arborent des signes religieux plutôt que des canons ou des lauriers, alors que d'autres exacerbent le nationalisme français en y ajoutant des éléments idéologiques tels que Jeanne d'Arc et vont jusqu'à effacer le prénom d'origine pour le franciser.

Le meilleur exemple se retrouve sans aucun doute dans le monument aux morts de la ville de Strasbourg. Allégorie de la *Pieta*, de la Vierge portant son fils, l'Alsace pleure ses deux fils, nus et sans uniformes, égaux devant la mort et regardant chacun dans une direction opposée, l'un vers le Rhin, l'autre vers les Vosges. On retrouve la même idée avec le monument aux morts de Metz.

En Allemagne, la perte du Reichsland d'Alsace-Moselle entraîne avec elle l'oubli inexorable et immédiat de la condition des Alsaciens-Mosellans dans l'historiographie et la politique mémorielle du pays. Toutefois, ceux morts sous l'uniforme allemand pendant la guerre sont inhumés comme des héros dans les carrés d'honneur des cimetières militaires allemands. Leur mémoire est entretenue par l'association du *Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge* et leur tombe ne mentionne en aucun cas leur appartenance à leur territoire d'origine.

L'autre élément significatif de la question des Alsaciens-Mosellans après la réintégration dans la nationalité française suite au retour de leurs départements dans la nation est leur intégration dans le système militaire français. En effet, dès lors qu'ils sont à nouveau reconnus comme citoyens français, ils sont mobilisés au titre du service militaire. Pour certains, affectés dans la réserve de l'armée active, ils sont intégrés à des régiments coloniaux tels que les régiments de tirailleurs Nord Africains, régiments de Zouaves, régiments de Spahis, régiments d'infanterie coloniale, régiments d'artillerie coloniale, etc. Si de nombreux alsaciens-mosellans sont affectés dans les régiments d'infanterie de forteresse régionaux, ceux qui se voient mis au service d'un régiment colonial le vivent comme une nouvelle stigmatisation.⁴

Les anciens prisonniers n'obtiennent aucune reconnaissance de l'État français, comme ils étaient administrativement Allemands pendant la Grande Guerre. Alors qu'en 1963 une indemnité de 50 Francs est attribuée aux anciens prisonniers de la guerre de 1914-1918 encore vivants⁵, cette mesure n'est pas appliquée aux prisonniers alsaciens-mosellans de l'armée allemande internés dans les camps alliés en France. Cette mesure, perçue comme un affront, a eu raison, pour de nombreux vétérans, de leurs derniers élans patriotiques.

ACTEURS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'Europe est le projet qui a permis l'émergence et la mise en œuvre, après les deux conflits contemporains, d'une amitié franco-allemande. Les Alsaciens, qui en ont pris un parti considérable, ont défendu cette idée, car qui plus qu'eux sont les vrais fils de l'Europe.

Dans l'entre-deux guerres (1918-1940), et dans l'immédiate après-guerre, les prisonniers de guerre alsaciens-mosellans sont attachés à leur histoire et leurs particularismes. Ils sont contraints dans leurs choix et mis au ban de la mémoire collective, stigmatisés par un jacobinisme exacerbé et une lutte de la République contre les régionalismes avec la mise en œuvre d'un centralisme mémoriel. Cependant,

certains se retrouvent autour d'une idée pacifiste, la construction de l'Europe qui, selon eux, doit faire fi de leurs différences nationales, ni Français, ni Allemands, simplement Européens. Les deux États rivaux ont particulièrement revendiqué la province alsacienne et mosellane lorsqu'elle était dans les mains de l'autre, et lui ont mené une politique d'assimilation sans merci lorsqu'elle entraînait à nouveau sous leur autorité. Si les habitants de ces régions ont fini par

développer une identité propre et un fort attachement à ce qui fait leur différence, les prisonniers de guerre n'échappent à cette règle. Toutefois, certains parmi eux et leurs familles, en réaction aux épreuves et traumatismes subis, ont contribué à mener un combat qui défendait la seule idée qui comptait à leurs yeux, la paix. Pour ne plus avoir à choisir entre deux pays dont ils ont puisé leur culture au fil des siècles. L'Europe leur promet une union qui leur ressemble.



Monument aux Morts de Strasbourg 1936 – Carte postale – © Collection Christophe Woehrle

BIBLIOGRAPHIE

Médard Frédéric, *Les prisonniers en 1914-1918, acteurs de la Grande Guerre*, Metz, 2010.

Raphaël Georges, *La démobilisation et le retour des soldats et prisonniers alsaciens-lorrains au sortir de la guerre*, Revue d'Alsace, 144, 2018.

Gayme Évelyne, *Les prisonniers de guerre français. Enjeux militaires et stratégiques (1914-1918 et 1940-1945)*, 2010.

Woehrle Christophe, *La Boîte en Fer*, Editions Secrets de Pays, 2022.

Farcy Jean-Claude, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, 1995.

4. AD68, 18AL2/167, Matricules 501-1000.

5. Journal officiel, Débats parlementaires, Intervention d'André Bord, Séance du vendredi 25 octobre 1963.



Achille Verschooren

LES OFFICIERS BELGES AU MOMENT DE L'EFFONDREMENT DE L'EMPIRE NAPOLEONIEN

MOTIVATIONS, LOYAUTÉS ET IDENTITÉS ENTRE FRANCE, PAYS-BAS ET ESPACE GERMANIQUE (1813-1815)

Les Belges, comme d'autres habitants de régions annexées à la France lors de la période révolutionnaire et impériale, affrontent un avenir incertain à l'effondrement de l'empire napoléonien. C'est en particulier le cas pour certains officiers belges, dont les choix d'allégeance ont forgé des destinées et des identités, à la fois individuelles et collectives, entre honneur et carrière, au moment où se dessinent les frontières nationales.

MOT-CLÉ

Régiments Wallons

Depuis le 17^e siècle, des régiments au service de l'Espagne sont levés en Belgique. Ils sont appelés wallons. C'est surtout au 18^e siècle dans l'armée des Habsbourg qu'ils se tailleront la réputation d'unités solides comme les dragons de Latour surnommés les bouchers de l'Ardenne (pour leurs actions durant la Révolution brabançonne de 1789) et les chasseurs Leloup.



Depuis l'éclatement des guerres de la Révolution, en 1792, on retrouve des militaires belges dans les armées de plusieurs belligérants:

- Dans l'armée des Habsbourg, les **régiments wallons** se montrent à la hauteur de leur réputation malgré les désertions.
- En Espagne, plusieurs nobles, héritiers de traditions familiales continuent de servir la couronne.
- Aux Pays-Bas, plusieurs régiments font encore partie des troupes.
- Dans l'espace germanique, des aventuriers que certains qualifieraient de mercenaires font carrière auprès des princes allemands.



• En France, on retrouve deux types de militaires: les premiers y servent depuis plusieurs années dans les régiments dits allemands de Royal-Liégeois ou de Bouillon; les autres, patriotes en exil décident de rejoindre la cause de la liberté dans de nouvelles formations.

Avec les victoires de la République, l'annexion de la Belgique et l'instauration de la conscription, de plus en plus de Belges sont incorporés dans les armées françaises et la source de recrutement des autres armées se tarit. Néanmoins, des officiers, devenus militaires de carrière, ou bien attachés à leurs valeurs, continuent de servir les différentes dynasties. Après les victoires de Marengo et de Wagram, Napoléon ordonne, en 1811, à ces officiers belges de rentrer en France sous peine de mort et de confiscation des biens.

Après les revers de l'Empereur des Français, des choix s'offrent aux officiers belges: rester en France, rejoindre leur terre natale, prendre leur retraite, rejoindre les troupes des Pays-Bas, de Prusse, d'Autriche ou encore la Légion Belge. Ce sont ces choix, ces mobilités et les motivations qui en découlent qui sont l'objet de mon intervention.

LES DERNIÈRES CAMPAGNES DE NAPOLÉON ET SA CHUTE : FIN D'UN MONDE ET PERSPECTIVES DE NOUVELLES CARRIÈRES

Après le désastre de la retraite de Russie en 1812, Napoléon doit lever une nouvelle Grande Armée pour faire face aux troupes de la sixième coalition. Pour ce faire, il fait feu de tout bois. Certains officiers qui ne sont pas en activité se proposent pour reprendre du service. Tel est le cas de Louis Lassence. Ce liégeois, fils d'un officier au service des Habsbourg a, lui aussi servi quelques années dans un des régiments wallons. En 1811, âgé de 23 ans, il quitte l'armée autrichienne et rejoint un nouveau régiment français. Après plusieurs mois, il est accusé avec deux autres officiers au parcours similaires de comploter pour faire désertir les soldats, surtout des Brémois,

pour rejoindre les troupes allemandes du roi d'Angleterre. Louis Lassence, qui a dénoncé le complot a été gracié mais congédié. Pour renouer avec la carrière des armes et laver son honneur, il se porte volontaire en novembre 1813.

Au même moment, Napoléon a été vaincu à Leipzig par les coalisés qui l'ont, *de facto*, forcé à abandonner l'Allemagne de la rive droite du Rhin. Durant les mois d'hiver, la désertion des militaires belges augmente sur la frontière rhénane: en effet, le ministre de la guerre se plaint qu'ils rejoignent les rangs autrichiens. Napoléon ordonne même de retirer les Belges des régiments qui doivent marcher sur Bruxelles et Anvers à l'aube de 1814. Dans Anvers assiégée, le gouverneur Carnot se plaint des désertions de militaires belges mais aussi du mécontentement des populations.

Toutefois, ce n'est pas le cas de tous les militaires belges. Le lieutenant limbourgeois, Louis Henckens, pour soigner une blessure, est envoyé en permission chez lui. Là, ses parents, proches et amis lui recommandent de désertir. «Mais j'avais une seconde famille dans laquelle je n'avais reçu pendant onze ans que des marques de bienveillance de tout le monde avec laquelle j'avais tout

CHRONOLOGIE

19 octobre 1813: après une bataille de quatre jours (la plus grande bataille de l'Histoire jusqu'à la première guerre mondiale), Napoléon est défait à Leipzig, il se replie vers la France.

Janvier 1814: les Coalisés entrent en Belgique par le Nord (du côté d'Anvers) et par l'est (du côté de Liège).

Mars 1814: création de la Légion belge et chute de l'empire napoléonien.

Mars 1815: retour de Napoléon en France, création du Royaume-Uni des Pays-Bas.

18 juin 1815: Bataille de Waterloo.

partagé sans l'avoir jamais quittée (...) pouvais-je rompre de tels liens? Quant à ma patrie je n'en avais qu'une, c'était la France, pour laquelle j'avais versé mon sang et que j'aurais servie jusqu'à mon dernier souffle, si les circonstances n'en avaient ordonné autrement. (...) Je n'hésitai donc pas un moment, et j'ai toujours eu la conscience tranquille; quand on est soldat on ne cherche pas des subterfuges pour désertir son drapeau.»

L'esprit de corps, lien puissant qui relie l'individu à son unité, empêche cet officier de désertir malgré les sollicitations familiales. Henckens refuse également de ternir sa réputation et son honneur en adoptant une conduite jugée, selon les valeurs martiales, comme de la lâcheté. De plus, le sang versé, les difficultés rencontrées durant la vie militaire des individus créent un lien d'identification envers la nouvelle patrie pour certains d'entre eux. Tel est le cas du général Lahure, né belge, qui, après la chute de l'empire napoléonien, explique:

«Profondément affecté des malheurs qui venaient d'accabler la France; (...) je me résignais cependant, de bonne foi, à obéir au nouveau gouvernement (...). Si je regrettais quelquefois les brillantes chimères qui avaient fait des français le plus grand peuple du monde, j'avais avant tout le sentiment de mes devoirs envers la patrie; et je devais servir, sans arrière-pensée, le régime que le pays avait acclamé, comme l'unique moyen de salut. Je conformai mes actes à cette ligne de conduite, la seule honnête, à mon avis, la seule patriotique (...)

C'est dans le courant de cette année-là que je demandai ma naturalisation. Les traités de Paris du 30 mai 1814, et de Londres, du 20 juin réunirent la Belgique à la Hollande, sous leur ancien nom de Pays-Bas. Etant né en Belgique, j'avais à régulariser ma position dès l'instant où la Belgique n'était plus française. La France était mon pays d'adoption et d'affection; je la servais depuis vingt-cinq ans, je n'avais donc pas à hésiter dans mon option. Il va sans dire qu'il fut fait droit, immédiatement, à ma requête.»

D'autres officiers, dont leurs parents travaillaient aussi pour la France, attendent la décision du chef de famille pour choisir la voie de leur carrière. François Dumonceau, fils du général, reste en France car son père se voit offrir une meilleure place de la part du gouvernement de Louis XVIII que celle proposée froidement par Guillaume d'Orange. Il songe même à rejoindre la garde royale mais n'en fait rien. Passer si rapidement du camp de Bonaparte à celui des Bourbons rendrait sa fidélité douteuse. Pire, il passerait pour une girouette.

Mais l'immense majorité des Belges incorporés dans l'armée française n'a pas eu ce lien avec la France, surtout ceux issus des régions néerlandophones et/ou germanophones. Ainsi, beaucoup ont choisi de rentrer en Belgique puisque le serment qui les liait à Napoléon est désormais caduc. C'est le cas du Lieutenant Falmagne qui rechigne à porter la cocarde blanche (mais quelques mois plus tard, il rejoint l'armée hollandaise). Nombre d'autres officiers belges sont simplement renvoyés dans

leurs foyers parce qu'il n'y a plus assez de place en France. Ainsi, bien des militaires de carrière craignent la mise en demi-solde comme le rapporte le capitaine Cardon, originaire de Philippeville et stationné à Longwy: «Ce qu'il y a de certain c'est que nous sommes un nombre infini d'officiers et que nous ne savons quel moyen on prendra pour les employer tous. Cependant j'ai lieu d'espérer d'avoir une compagnie (...) au pis-aller on formera des régiments coloniaux et je préférerais m'expatrier que rentrer dans ma famille pour lui être à charge [il n'a pas de père], car je ne puis vous dissimuler ainsi qu'à moi-même que je suis actuellement impropre à aucun état, et quel est celui auquel je pourrais m'adonner?» Pour ceux forcés de quitter l'armée française, des perspectives de service dans la Légion Belge, dans les troupes des Pays-Bas ou prussiennes deviennent plus intéressantes.

DE LA LÉGION BELGE AU ROYAUME DES PAYS-BAS

Dès l'entrée des Hautes Puissance Alliées sur le territoire belge en février 1814, les généraux coalisés désirent lever des troupes qui devront, à terme rejoindre la lutte contre les Français. À Bruxelles, la Légion belge est levée. Elle doit comprendre une dizaine de milliers d'hommes. Du côté de Maestricht, un officier lève un bataillon de Wallon-Liégeois. Un peu partout des nobles, des notables ou des vétérans proposent de lever des troupes dont ils seront propriétaires, comme le faisaient leurs prédécesseurs de l'Ancien Régime. Les premiers officiers qui rejoignent ces unités sont des nobles, des vétérans de Hollande, d'Espagne ou d'Autriche, plus âgés et qui n'ont plus servi depuis une dizaine d'années minimum. Ils avaient refusé, nous dit l'historiographie, de combattre pour la France et Napoléon qu'ils considéraient comme les héritiers de la Révolution qui a brisé l'ordre séculaire. Quelques autres, minoritaires, ont quitté l'armée Française et rejoint la Légion belge alors que Napoléon était encore chef des armées et assis sur son trône. Pour ces officiers-là, c'est sans doute la perspective de continuer leur carrière sous la bannière des vainqueurs qui les a motivés. Voyons ce que nous disent les états de service des officiers des quatre régiments d'infanterie de ligne (de Brabant, de Flandre, de Namur et de Hainaut) et du 1^{er} régiment d'infanterie légère: cf **figure 1** et **2** (page suivante).

FIGURE 1 : ÉTATS DE SERVICE DES OFFICIERS DES QUATRE RÉGIMENTS D'INFANTRIE DE LIGNE ET DU 1^{ER} RÉGIMENT D'INFANTRIE LÉGÈRE

grade	jamais servi	Autriche	Hollande	France	Espagne	Russie	Belgique 1790
sous-lieutenant	30	2		7	1	1	
lieutenant	13	5		10	3		1
capitaine	6	5		16	2		
major	3	3		1			
colonel	2	1	1				
total	54	16	1	34	6	1	1

On remarque, effectivement, que près d'un officier sur deux n'a jamais servi. Contrairement aux idées reçues, près d'un tiers de ces gradés sort du service français. Ajoutons qu'un colonel et un capitaine ont servi l'Autriche puis la France. On retrouve, dans ces 5 régiments sept officiers issus de la noblesse. Hormis un capitaine, les six autres aristocrates obtiennent de hauts grades tels que colonel ou major. Au début de l'été, 58 officiers demandent à rejoindre la Légion. Parmi eux, on retrouve trois comtes, deux barons et un chevalier. Cinq officiers n'ont servi qu'en Autriche. Cinq autres ont servi la dynastie des Habsbourg avant de rejoindre les rangs de la Grande Armée. Trente-cinq d'entre eux n'ont jamais combattu pour d'autres puissances que la France. Un d'entre eux a combattu pour le

compte des cités hanséatiques, un autre encore a servi la Hollande puis la Russie et 11 n'ont jamais eu de carrière militaire. Il est vrai que la plupart de ceux qui, n'ayant combattu que pour l'Autriche (surtout les plus hauts gradés : majors et colonels), n'ont plus combattu au moins depuis 1811 sinon 1801 (et même antérieurement). Le corps des officiers est donc, dans un premier temps, en partie composé d'hommes relativement hostiles à la France et sans doute à Napoléon : ils avaient préféré retourner à la vie civile plutôt que de servir le régime français, héritier de la Révolution. Il s'agit en général des officiers les plus âgés de la Légion. Dans les figures 3 et 4 (ci-dessous), nous trouverons l'âge moyen, par grade, des officiers de l'infanterie et leur répartition géographique.

FIGURE 3 : ÂGE MOYEN, PAR GRADE, DES OFFICIERS DE L'INFANTRIE

Grade	Moyenne d'âge
sous-lieutenant	27 ans
lieutenant	31 ans
capitaine	32 ans
major	38 ans
colonels	50 ans

FIGURE 4 : ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES OFFICIERS DE LA LÉGION BELGE, 1814

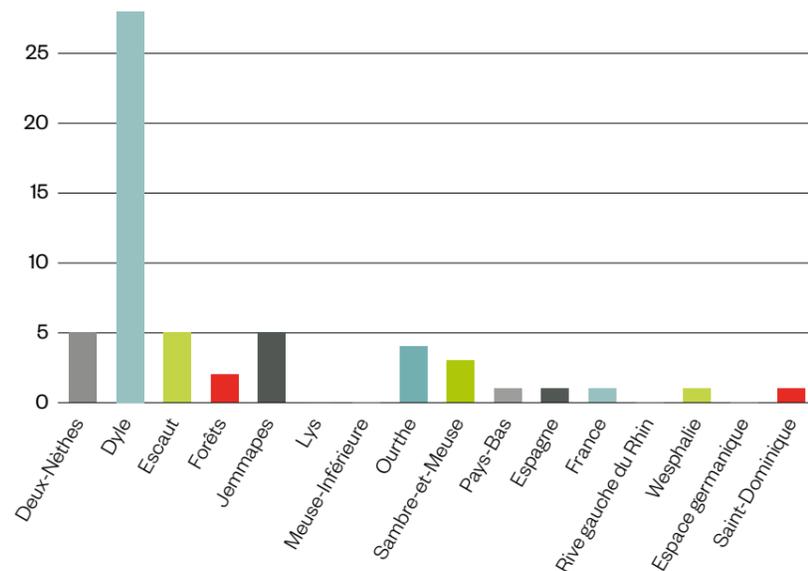
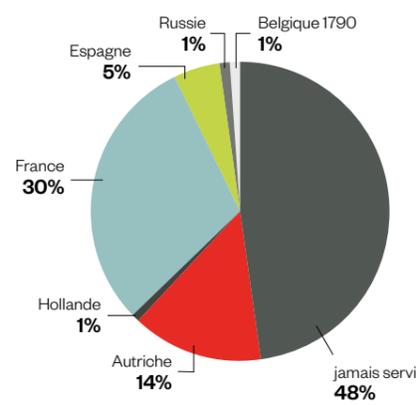


FIGURE 2 : ÉTATS DE SERVICE DES OFFICIERS DE LA LÉGION BELGE, SECOND TRIMESTRE 1814



Si le recrutement du corps des officiers se déroule plutôt bien, c'est loin d'être le cas pour la troupe. Dévêtues, sans moyens, les volontaires n'accourent pas, pire, la désertion et le billardage sont endémiques. Ce qui révèle nombre d'officiers comme le baron Wauthier qui a servi l'Autriche, la Westphalie et la France : « Le général autrichien Vincent y formait des bataillons [à Bruxelles]. Il m'offrit du service avec avantage, mais je lui demandai quelques jours avant de répondre. J'examinai l'organisation, mais la composition ne me convenant pas, je partis, sans donner de réponse, pour Paris, où l'ennemi était déjà installé ».

Dès l'été 1814, les autorités néerlandaises prennent la tutelle des provinces belges à l'ouest de la Meuse. De plus en plus

d'officiers venus de France rejoignent les bataillons belges. Voyons ce que l'on sait d'eux d'après les archives.

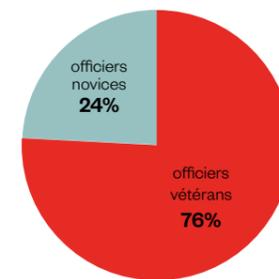
D'abord, les officiers sont bien plus expérimentés en ce début 1815 que leurs homologues de l'année précédente. En effet, alors qu'à la création de la Légion belge, près d'un officier sur deux n'avait jamais servi, ils sont désormais moins d'un sur quatre (89 sur 352) : cf figure 5 (ci-dessous).

Afin de comparer ces chiffres avec ceux de 1814, observons le tableau : cf figure 6 (ci-contre). Au-dessus du grade de capitaine, tous sont des vétérans. Le seul lieutenant-colonel n'ayant jamais vu le feu est le prince de Croÿ. Il y a, parmi les sous-lieutenants inexpérimentés, de jeunes gens issus des lycées français, qui y ont appris les manœuvres. C'est le cas du jeune Capiaumont (16 ans) qui demande un emploi à ce grade à cause de « son goût prononcé pour l'état militaire et son extrême désir d'avoir l'honneur de servir sous les drapeaux de votre Altesse Royale. »

Aussi, les officiers ayant fait carrière au service de plusieurs puissances sont plus nombreux : cf figure 7 (ci-contre).

Alors que c'était le cas uniquement pour un colonel et un capitaine en 1814 (soit 1,8% du corps des officiers), ils sont 47 en 1815 sur 352 à avoir servi plusieurs puissances (soit 13,35% du corps d'officiers et 17,5% des officiers ayant déjà fait campagne). La majorité de ces militaires ayant combattu pour l'Autriche, puis pour la France, a sans doute agi de la sorte, contrainte par les différents traités de paix (1801, 1805 et 1809) entre ces deux puissances. Pareillement, les officiers qui ont servi d'abord en Hollande avant de rejoindre la Grande Armée n'ont pas pu faire autrement puisque la France napoléonienne avait annexé ce pays. La perspective de poursuivre leur carrière a certainement motivé ces hommes davantage

FIGURE 5 : EXPÉRIENCE DES OFFICIERS, 1815



qu'un sentiment national. Néanmoins, on peut retrouver quelques traces potentielles de celui-ci. Par exemple, 32 officiers belges encore au service de la France, ont rejoint la légion belge avant l'abdication de Napoléon le 4 avril 1814. Si l'on considère que le corps des officiers compte 244 officiers ayant servi la France, ceux-là représentent 13% d'entre eux. Malheureusement, ces hommes n'ont pas laissé de traces écrites de leurs motivations. À nouveau, il est

difficile de déterminer si c'est la perspective d'une carrière du côté des vainqueurs ou un sentiment national ou antinapoléonien qui a motivé ces décisions. Étonnamment, le taux d'étrangers a augmenté. Ils étaient 5,7% en 1814 et sont désormais près de 15% en février-mars 1815 (46 sur 352 : 25 Hollandais, 19 Allemands, 1 Français et 1 Suisse). Proportionnellement à la population, les officiers belges sont assez peu nombreux : cf figure 8 (en bas de page).

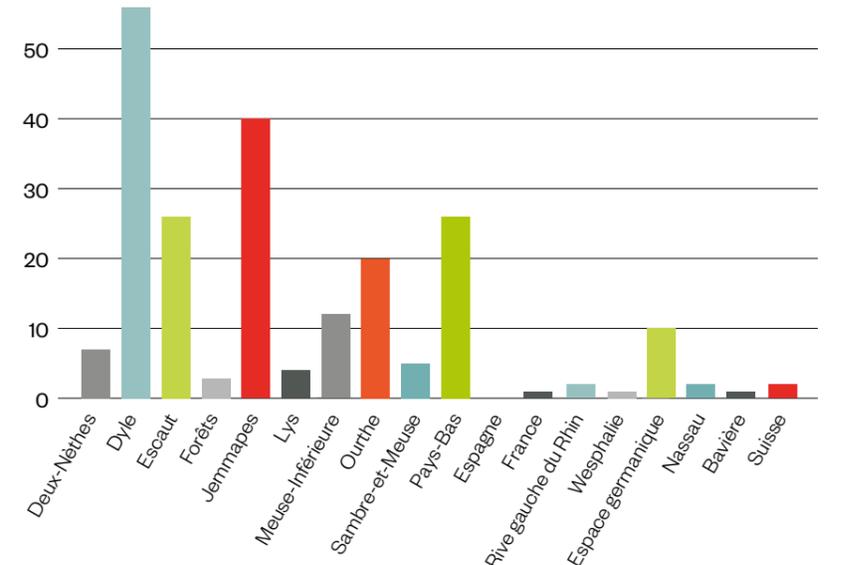
FIGURE 6 : ÉTATS DE SERVICE DES OFFICIERS DES UNITÉS BELGES, 1815

grade	Autriche	France	Hollande	Westphalie	Italie	Hanovre	jamais servi
sous-lieutenant		60					71
lieutenant	2	66	2	1		1	9
capitaine	1	67	3	3			2
major	5	5					
lieutenant-colonel	2	2		1	1		1

FIGURE 7 : OFFICIERS AYANT FAIT CARRIÈRE AU SERVICE DE PLUSIEURS PUISSANCES

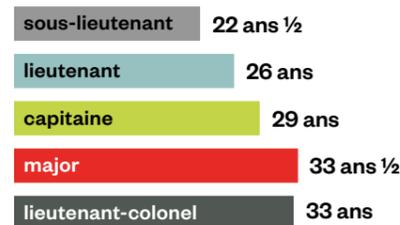
grade	Autriche - France	Hollande - France	Hollande - Angleterre	Autriche - Angleterre	France - Russie
sous-lieutenant		4			
lieutenant	2	6			1
capitaine	5	12	1	1	
major	5	1			
lieutenant-colonel	4	5			

FIGURE 8 : ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES OFFICIERS DES UNITÉS BELGES, 1815



Quant à la moyenne d'âge, seules les listes d'officiers du régiment de hussards, des carabiniers et du 4^e de ligne nous permettent de l'estimer :

FIGURE 9



En une année, le corps des officiers s'est donc sensiblement amélioré. On compte plus de vétérans dont l'expérience est plus récente. Ces mêmes vétérans sont aussi plus jeunes que leurs collègues de l'année précédente. En revanche, le taux d'officiers ayant servi le régime napoléonien est important (69%) et la fidélité de ces hommes inquiète les autorités. D'ailleurs certains sont déçus d'avoir rejoint ces unités car ils n'ont pas pu conserver leur grade. C'est notamment le cas du capitaine de génie

Charles Laurillard-Fallot, nommé lieutenant, qui regrette d'avoir quitté la France et son grade de capitaine. Pareillement, le capitaine Goblet est outré à l'idée de devoir passer un examen qui le confirmerait dans son grade, lui qui sort de Polytechnique et a mené une brève mais brillante carrière dans l'armée française d'Espagne. Il préfère, dit-il, « toujours manger du pain sec en France avec l'estime de mes camarades, que des tartines ici en la perdant ». Toutefois, après le bon accueil reçu en Hollande et surtout la certitude de garder son grade et sa solde, il accepte. D'autres, comme Charles Sigot - qui a servi 23 ans en France et demande une place d'officier « dans sa patrie et sous un prince qui fait et ne cessera de faire les délices des fidèles belges » - semblent se réjouir de servir une dynastie qui jouit d'une réputation libérale.

Le roi de Prusse, en raison des nombreux sacrifices payés par son Royaume, espère, en conséquence, agrandir son domaine jusqu'à la Meuse. De cette manière, le gouvernement général du Bas-Rhin est créé. Cette administration reçoit aussi la tâche de lever des troupes. Le bataillon de chasseurs du Bas-Rhin est levé mais le recrutement est à plus de 90% allemand.

Plusieurs centaines de Liégeois sont incorporés dans la Landwehr rhénane mais les officiers sont là encore surtout allemands. À côté de ces unités, plusieurs bataillons de milices rurales et urbaines sont levés dans les départements belges. La majorité des officiers de ces bataillons sont des novices qui n'ont jamais servi dans aucune armée, des notables (pharmaciens, rentiers, maître horloger, etc.) choisis par leurs pairs ou par l'administration. Un état daté du 7 juin 1814 stipule tout de même que les deux chefs de bataillons ont de l'expérience : un était capitaine en Hollande, l'autre en Autriche. 4 capitaines n'ont jamais servi, 11 ont servi dans la garde nationale, 2 dans les gardes d'honneurs, 2 sont « anciens officiers » d'on ne sait où, et 1 était au service de l'Autriche. Pour ces vétérans, nouveaux sujets, servir les troupes du roi de Prusse était le choix le plus judicieux puisque, s'ils servaient une autre nation, ils pourraient être punis. Néanmoins, le choix d'une carrière en Prusse est le moins séduisant qui se soit présenté aux officiers belges :

- Les places sont données de préférence aux Allemands
- La langue forme une barrière identitaire et d'intégration

FOCUS THÉMATIQUE

La révolte des Saxons à Liège est un épisode relativement peu connu de la période des Cent-Jours. Les Saxons ont combattu avec Napoléon depuis 1806. À la bataille de Leipzig, au milieu des combats, ils rejoignent les coalisés. Mais à cause de la fidélité du roi de Saxe, les Coalisés donnent une partie de ses territoires à la Prusse, ce qui mécontente les Saxons. Les grenadiers de la garde saxonne se révoltent à Liège en criant « Vive Napoléon » et ils essaient même de tuer le maréchal Blücher. La révolte sera infructueuse, ils seront emmenés et considérés comme des prisonniers.

• Les troupes prussiennes de passage ou stationnée en Belgique se comportent comme en territoire conquis ce qui entraîne son lot de brutalité.

LE RETOUR DE NAPOLÉON, GUILLAUME D'ORANGE ET LA CAMPAGNE DE WATERLOO : LES MOTIVATIONS À L'ÉPREUVE DES ÉVÉNEMENTS

Napoléon rentre en France au début du mois de mars 1815. Il met les militaires de l'armée française face à un dilemme : choisir entre l'affection pour l'ancien empereur ou bien pour la fidélité à la dynastie à laquelle ils ont prêté serment. L'armée rejoint massivement Napoléon. Mais tous ne se réjouissent pas. Le lieutenant Henckens regrette même, car son régiment allait incorporer la garde royale et obtenir une meilleure solde. Le choix des individus est avant tout dicté par le choix réalisé par le corps. Comme à Longwy, le capitaine Cardron rapporte :

« (...) le jour que nous arborâmes la cocarde tricolore, nous prîmes les armes. Nous étions sur la place où demeure le brave colonel Deslon. Sans que nous sachions pour quoi, on nous réunit et l'on nous conduisit en ordre sous ses croisées. Imagine-toi voir 80 officiers sur deux rangs se demandant

l'un à l'autre, que nous veut-on ? Qu'est-ce qu'il y a ? Enfin nous fûmes tirés d'inquiétude, nous vîmes paraître le colonel Delson tenant dans ses mains quoi ? Je te le donnerais deviner à cent... Notre aigle sous lequel nous marchâmes tant de fois à la victoire et que le brave colonel avait caché dans sa paillasse lorsque la race pourrie des Bourbons (expression du prince de la Moskowa) était remontée sur le trône et avait échangé nos couleurs chéries pour celles qui nous rappelaient l'esclavage. À la vue de ce drapeau chéri les cris de « Vive l'Empereur ! » se firent entendre ; soldats et officiers, tous confondus voulaient non seulement le voir, mais l'embrasser, le toucher ; cette scène a fait couler de tous les yeux des larmes d'attendrissement, et tous, d'un mouvement spontané, nous avons juré de mourir sous notre aigle pour la patrie et Napoléon. »

Profitant de l'occasion, Guillaume d'Orange accélère la formation de son nouveau Royaume. La nouvelle est accueillie tièdement et on accuse les officiers anciennement au service de Napoléon d'en être la cause. Il est vrai que nombre de Belges ne se réjouissent pas de devenir sujets de Guillaume d'Orange. Ainsi, le capitaine de génie Goblet d'Alviella (entré au service des Pays-Bas après avoir reçu la promesse de conserver solde et grade, comme bien d'autres) écrit à son père : « Je m'entends mal à l'adulation, j'ai eu la droiture de faire sentir dans plusieurs circonstances ce que devaient les trois millions de Belges aux deux millions de Hollandais, et j'ai dû être goûté sur les gens bien-pensant, quant aux autres, j'aime autant mieux rester capitaine toute ma vie que de faire quelque chose pour leur plaisir. »

PODCAST

« Les effets à long terme de la guerre »
Jean Chat Tekgyozyan

Les Coalisés, Wellington en tête, redoutent ces officiers et leur influence sur la troupe. Ils sont persuadés qu'ils rejoindront Napoléon à la première occasion. **La Révolte des Saxons à Liège** ne rassure aucunement. Pour éviter le retournement des unités belges, Wellington les embrigade au milieu de troupes hanovriennes et britanniques. Lors de la campagne, un seul retournement eut lieu. Un officier de milice qui voulait rejoindre la place forte de Givet. Ce cas a fait grand bruit ce qui laisse penser qu'il aura été le seul. Après la campagne, les Belges qui quittent la France auront moins d'opportunité pour rejoindre l'armée des Pays-Bas puisque les places sont données prioritairement aux officiers déjà rentrés en 1814.

Durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, les Belges ont servi dans différentes armées. Parfois dans plusieurs d'entre elles. Au bout de plusieurs années de service, nombre de ceux qui ont été promus officiers sont devenus des militaires de carrière, c'est-à-dire que c'est l'état militaire qui leur est cher et qu'ils suivent peu importe les allégeances. Malgré cette évolution, ils ne veulent pas passer pour des lâches, encore moins des girouettes. C'est pourquoi le moment de leur choix est primordial. Trop tôt, et leur réputation est ternie, trop tard et l'opportunité est passée. Bien plus que le sentiment national, la carrière, le prestige, les choix familiaux, l'esprit de corps représentent les motivations majeures de ces officiers.



Belgium-6708 - General Cambronne © Dennis Jarvis, Licence CC BY-NC-ND 2.0